

la chance de discuter le projet de loi du gouvernement, de faire tout mon possible pour purger de toute discrimination le bill n° C-220.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je ne me sens pas obligé de participer au débat mais je tiens à dire quelques mots à propos des craintes exprimées au sujet des quatre dernières lignes de l'article 17. Tout le monde semble penser que cette commission d'appel sera la panacée pour nos problèmes. On se trompe. On semble croire aussi que les questions d'immigration ne devraient pas relever du gouvernement fédéral. Je suis sûr que le député de Carleton (M. Bell) serait le premier désolé s'il ne pouvait s'en prendre à quelqu'un à la Chambre à propos des problèmes d'immigration.

Par la création de cette commission d'appel, nous aurons désormais deux catégories d'appelants et deux catégories de parents. Le député d'York-Sud (M. Lewis) a dit que devant un tel tribunal, et il s'agira bien d'un tribunal, les précédents auront une grande importance. Bien entendu, les avocats compétents, réputés et donc coûtant cher, réussiront mieux que les médiocres, de sorte qu'avant longtemps nous aurons une catégorie d'avocats à l'immigration qui demanderont des honoraires élevés. Et alors, nous aurons automatiquement deux catégories d'appelants.

● (4.30 p.m.)

D'autre part, je ne puis admettre le point de vue du ministre qui a parlé d'essai. Je ne puis admettre une mesure législative qu'on appliquerait par tâtonnements. Je suis convaincu que ce n'est pas là ce que le ministre voulait dire, car toute mesure adoptée par la Chambre doit être applicable et s'interpréter sans aucune difficulté. Nous ne devons pas adopter une attitude purement empirique et, en cas d'insuccès, trouver une autre formule. Ce n'est sûrement pas ce que voulait dire le ministre.

Je n'ai aucune objection à garder les quatre dernières lignes de l'article 17. Elles me donnent, ainsi qu'aux autres députés, l'occasion d'interroger quotidiennement le ministre; autrement le ministre pourrait déclarer comme on nous l'a dit dans le cas de Radio-Canada: «Cela ne relève pas de moi. Il faut vous adresser à la Commission d'appel.» D'autre part, ces lignes-là, à mon avis, n'apporteront pas la solution qu'espèrent certains députés.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, puis-je répondre au député?

[M. Haidasz.]

M. l'Orateur suppléant: Le ministre doit avoir le consentement unanime de la Chambre pour prendre la parole. Plaît-il à la Chambre de donner son consentement unanime?

Des voix: Non.

L'hon. M. Bell: Si le ministre prend à nouveau la parole, certains d'entre nous voudront peut-être commenter ses propos.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(L'amendement de M. Lewis, mis aux voix, est rejeté.)

● (4.40 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Lewis
Alkenbrack	MacEwan
Baldwin	MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Ballard	MacLean (Queens)
Barnett	MacRae
Beaulieu	McCleave
Bell (Carleton)	McCutcheon
Brand	McIntosh
Brewin	McKinley
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les îles)	McQuaid
Cantelon	Madill
Chatterton	Martin (Timmins)
Churchill	Mather
Clancy	Moore
Coates	Muir (Lisgar)
Crouse	Nasserden
Danforth	Nesbitt
Diefenbaker	Noble
Dinsdale	Nowlan
Douglas	Nugent
Enns	Orlikow
Fane	Ormiston
Fawcett	Pascoe
Forbes	Peters
Forrestall	Prittie
Fulton	Pugh
Gilbert	Rapp
Grafftey	Régimbal
Gundlock	Ricard
Hales	Saltsman
Harkness	Schreyer
Herridge	Scott (Victoria, Ont.)
Horner (Acadia)	Simpson
Howard	Smallwood
Howe (Wellington-Huron)	Southam
Irvine	Starr
Jorgenson	Thomas
Kindt	(Middlesex-Ouest)
Knowles	Winch
Korchinski	Winkler—80.
Lambert	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Addison	Batten
Allard	Béchar
Andras	Berger
Asselin (Richmond-Wolfe)	Byrne
Badanai	Cadioux (Terrebonne)
	Cameron (High-Park)